



ÉCOLE NOTRE-DAME DE LA LUMIÈRE OKAÏBÉ



CYCLE COMPLEMENTAIRE

Classe de EB9

Correction de la session

- 1- a- Les synonymes du mot « vedette » dans le 1er paragraphe : « triomphateurs (l.1), « champions du sport » (l.3), « chanteurs en vogue » (l.3), « acteurs à la mode » (l.3), « grands noms » (l.5)
b- Ce qui correspond à ces statuts dans le 1er paragraphe : -Ceux qui ont : « l'ascendant culturel » (l.2), « la puissance » (l.2), « l'argent » (l.2) - « les grands noms de la politique » (l.5), « des arts » (l.5), « de la littérature » (l.5), « de la science » (l.5).
c- Reformulation de la thèse : Les vedettes réussissent mieux que les gens cultivés, fortunés ou ceux qui détiennent un pouvoir quelconque.
Ou
Ceux qui réussissent plus rapidement ne sont plus ceux qui possèdent la culture, la puissance ou la fortune, mais ce sont les vedettes qui occupent les écrans.
- 2- Les connecteurs qui introduisent les arguments : « D'abord » (l.7), valeur : introduire le 1er argument. « Par ailleurs » (l.14), valeur : ajouter le second argument. « Enfin » (l.18), valeur : introduire l'argument final.
- 3- a- Reformulation du 1er argument : Le statut de vedette ne demande pas de qualifications acquises à l'avance.
b- Valeur de « car » : exprimer la cause. On peut le remplacer par « étant donné que »
c- « Mais » (l. 11) a une valeur de concession.
d- Les longues études ne servent à rien, sont inutiles.
- 4- La vedette peut être : - journaliste, écrivain, sociologue. - politicien. - conseiller reconnu.
a- Le référent du pronom « on » (l.23) : les admirateurs des vedettes. 1pt.
b- Les guillemets aux lignes 23 - 24 mettent en relief les mots employés par le public, les admirateurs.
c- Les deux expressions qui rapportent le danger découlant du vedettariat sont : - Le chanteur et l'acteur éclipsent le créateur (l.23). -Celui qui compte, c'est celui qu'on voit (l.24).
d- Les deux conseils sont :
-Ne pas juger les gens sur les apparences.
-Reconnaître le vrai mérite en allant au-delà des apparences. -Les apparences sont trompeuses.